

ainsi qu'à la taxe provinciale de 5 p. 100. Ces deux taxes devraient être supprimées à l'égard des maisons d'habitation notamment, si l'on veut que ces maisons se vendent à des prix attractifs.

Voilà quelques idées que nous aimerions que le ministre du Travail prenne en sérieuse considération, au lieu de continuer à croire comme il le fait présentement, qu'une barrière constitutionnelle s'oppose à la pleine participation de l'État fédéral dans cet important domaine. Il semble penser que l'unique rôle qu'il puisse jouer dans le moment se limite à celui d'un banquier sympathique. Nous ne partageons pas son avis; nous espérons au contraire qu'il ira de l'avant et qu'il donnera l'impulsion nécessaire pour régler la crise du logement, de manière qu'en 1967 les Canadiens puissent bénéficier d'un programme d'habitation dont ils seront fiers.

Mme MacInnis: Monsieur le président, je me rends compte qu'il se fait tard, mais certains d'entre nous estiment que nous ne devrions pas partir d'ici sans attirer l'attention du gouvernement sur l'ampleur de la crise du logement et sur le fait que chacun de nous a été mis au courant du sort de tous les Canadiens, qui souffrent de l'absence de mesures décisives et propres à régler le problème qui sévit.

Mon collègue de Toronto-Broadview a souligné la manière dont le ministre s'abandonne à l'optimisme et aux prédictions encourageantes au sujet de ce qui se produira cette année dans le domaine du logement. En réalité, les membres de son personnel sont bien moins optimistes que lui.

• (8.10 p.m.)

J'aurais souhaité que le ministre fût ici ce soir, mais les exigences de sa charge l'ont sans doute retenu ailleurs. Je l'invite néanmoins à cesser de s'enfouir la tête dans le sable et à observer l'état actuel des choses, à se rendre compte de ce qui se produit présentement dans le secteur du logement. Sa tête est incontestablement un trop noble partie de sa personne pour qu'il la tienne enfouie dans le sable. Il devrait regarder autour de lui et observer la réalité au lieu de nourrir les belles illusions qu'il a, manifestement, au sujet de l'avenir dans ce domaine. Il devrait se rendre compte que des mesures de plus grande portée s'imposent en vue de régler la difficile situation du logement. Il est temps que le ministre cesse de prédire des mises en chantier et qu'il commence à faire quelque chose pour assurer la construction des 170,000 nouvelles maisons dont le pays aura besoin au cours de la présente année. Cette quantité de nouvelles maisons ne contribuera en rien à compenser pour le retard.

Le comité des prix aux consommateurs a entendu de nombreux témoignages à travers le Canada sur la nécessité de remédier à la pénurie du logement de façon plus complète. Je veux faire quelques remarques sur la situation qui règne dans ma ville, Vancouver, car j'ai reçu de nombreuses instances de ses citoyens, et l'endroit, je pense, donne une juste idée de ce qui se passe dans les grandes agglomérations du Canada.

Le 1^{er} février, le directeur de l'urbanisme au conseil municipal de Vancouver, a présenté une série de notes à l'intention des échevins lors de la conférence sur l'habitation. Je doute que ces notes aient beaucoup servi pendant la conférence, mais j'aimerais en citer un paragraphe. Voici donc ce qu'écrivait le directeur de l'urbanisme:

Les besoins en matière d'habitation, à Vancouver et ailleurs, ont fait verser beaucoup d'encre; cependant aucune grande ville du Canada ne semble avoir fait une étude détaillée de ces besoins. La ville de Vancouver, en 1960 et en 1961, a inscrit dans son budget une somme de \$36,000 comme sa quote-part d'une étude sur le logement dans les grandes villes que devait financer à concurrence de 75 p. 100 la Société centrale d'hypothèques et de logement aux termes de la Partie V de la loi nationale sur l'habitation, et jusqu'à concurrence de 25 p. 100 les municipalités du Sud de la province. Toutefois, la Société centrale d'hypothèques et de logement a refusé d'y participer.

En l'année 1960-1961, c'est-à-dire, il y a six ou sept ans, la ville de Vancouver s'est rendu compte de la nécessité d'une étude complète et détaillée de ses besoins courants en matière d'habitation. A l'époque, la Société centrale d'hypothèques et de logement était sûre que si l'on s'en remettait aux lois du marché, il s'offrirait suffisamment d'habitations dans la ville de Vancouver. Celles-ci attend toujours que la SCHL approuve son projet. Toutefois, la ville essaie présentement d'amorcer une autre étude, qui a été approuvée par le conseil municipal, sanctionnée par la province et proposée à la Société. L'étude coûtera environ \$96,000. On attend toujours l'approbation de la Société.

Je crois qu'un relevé de ce genre s'imposerait dans chaque grande ville, de Vancouver à Halifax, car nous ignorons le nombre de logements qu'il conviendrait de construire. On a très peu songé aux genres de logements nécessaires et à leur nombre dans chaque catégorie. Je crois que si le ministre continue à préconiser la politique de la Société centrale d'hypothèques et de logement, nous dépenserons un montant accru des deniers publics pour aider les gens les plus aisés de la collectivité. Les personnes à revenu modique ou faible n'obtiendront aucune aide ou elle ne sera pas aussi appréciable qu'elle devrait l'être. Nous serons alors dans une situation où les vres doivent être laissés à la merci de la libre entreprise aux pauvres. Les riches ont décidé